

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2 RDD (9h à 12h, 200, rue Guilbault)
3	4 Conseil municipal (salle Léo-Théroux, 20h)	5 Vestiaire (13h30 à 15h30) Biblio (14h à 16h et 19h à 21h)	6 Ordures ménagères Encombrants	7	8	9
10	11	12 Vestiaire Biblio Âge d’Or (Dîner, salle Léo-Théroux)	13 Ordures ménagères Récupération Inscription Camp de jour (salle Léo-Théroux, 19h à 20h30) Date de tombée Journal L’Info	14 Coop santé J-J. Falardeau (Prélèvements, salle Léo-Théroux, à partir de 8h)	15	16
17	18	19 Vestiaire Biblio	20 Ordures ménagères	21	22	23
24 Fête nationale du Québec	25 Mairie fermée	26 Vestiaire Biblio	27 Ordures ménagères Récupération Échéance 2 ^e versement de taxes	28	29	30



Desjardins
Caisse populaire
Centre du Bas-Richelieu

CENTRES DE SERVICES

- Sainte-Victoire
- Saint-Aimé
- Saint-Louis
- Saint-Ours
- Saint-Robert
- Yamaska

Téléphone : **(450) 746-4646**
Télécopieur : (450) 782-2971
www.desjardins.com

Toujours plus près de vous



BONJOUR LES BEAUX JOURS !

Le beau temps est de retour avec ses charmes et ses petits incidents défavorables. Gardez la santé avec de simples précautions de saison. Pour certains, l'été signifie la douce oisiveté au lac, la lecture et une boisson bien fraîche. Pour d'autres, c'est le moment de se livrer tout entier à la randonnée, au cyclisme, à la natation et autres activités de plein air. Quel que soit votre choix, sachez que l'été comporte des inconvénients qui peuvent vite ruiner une magnifique journée. En voici quelques-uns, et la façon de les éviter ou d'en soigner les effets.

- Prudence avec les aliments « gardez les aliments chauds bien chauds et les froids, bien froids ». La sécurité alimentaire se résume à trois mots : « Prévenir» en se lavant les mains et en gardant les surfaces de travail propres. «Ralentir» la multiplication des micro-organismes dans les aliments, en été, gardez-les couverts et au frais. La température sécuritaire des aliments est de courte durée dans la chaleur de l'été. «Détruire» les bactéries possibles en utilisant un thermomètre à viande afin que la température interne des aliments soit sécuritaire. Oubliez les burgers saignants.
- Gare aux plantes vénéneuses : par exemple, attention à l'herbe à puce! Si vous vous frottez à cette plante, lavez immédiatement la région atteinte avec du savon et de l'eau froide. Lavez à l'eau chaude savonneuse tous les vêtements qui ont eu un contact avec l'herbe à puce.
- Ouille, les piqûres d'insectes : Le plus embêtant est sans doute que les moustiques peuvent transmettre le virus du Nil occidental aux humains s'ils ont d'abord piqué des oiseaux infectés. Voici quelques façons de réduire le risque de piqûres : « ne laissez pas d'eau dormante autour de chez-vous. Lors d'une randonnée, portez des vêtements couvrants de couleur claire et utilisez un insectifuge ».
- Attention à la déshydratation. Il est bon de se remémorer certains trucs : « Boire beaucoup d'eau, des jus de fruits naturels, mangez des fruits qui contiennent beaucoup d'eau comme les melons d'eau qui sont faits d'eau à 96%,. D'autres fruits et légumes, comme les concombres, les tomates et les courgettes qui sont de bonnes sources d'hydratation. Évitez les liquides alcoolisés et caféinés qui, eux, déshydratent.

Profitez des sons de la belle saison, chants d'oiseaux et de grillons! Ils font un fascinant contraste avec le quasi-silence hivernal. Pour certaines personnes, le son qui évoque le mieux l'été, c'est celui des grenouilles. Souvenir d'enfance peut-être, quand au réveil, les grenouilles les sortaient d'un sommeil profond.

Joyeuse fête des pères à tous les papas !

Aucun moment n'est plus précieux que celui passé en compagnie de papa à la fête des Pères. Prévoyons une journée amusante sur le terrain de balle, ou de soccer. Peut-être qu'une marche à la montagne serait pour vous deux du temps précieux passé ensemble. Il vous raconterait à votre grand plaisir, les touchants souvenirs de votre enfance. Ou tout simplement prendre du bon temps en tête à tête tout en faisant des projets pour le futur.

Nicole Bouchard, pour le comité du journal

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489
Télécopieur : 450 789-2970
Courriel : yamaska@bas-richelieu.net
Site web : www.yamaska.ca

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30
Vendredi : 8h à 12h

Date de tombée

pour la prochaine édition : 13 juin 2012

Prochaine parution : 29 juin 2012

Les membres du Conseil municipal

Maire :

Louis R. Joyal 450 789-2912
genlouis@distributel.net

Conseillères et conseillers :

Poste vacant (siège numéro 1)

Sébastien Brouillard 450 789-0232
sebas.brouillard@live.ca

Diane De Tonnancourt 450 789-2897
dianedetonnancourt2@hotmail.com

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175
dianeibibeu202@hotmail.com

Poste vacant (siège numéro 5)

Alain Crevier 450 789-3427
acrevier@qc.aira.com

Direction générale par intérim

Isabelle Côté 450 789-2489

Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Louis R. Joyal
450 789-2912
Isabelle Côté
450 880-0726

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec
appel de service :
450 310-4141

Sécurité canine provinciale :
450 780-5668 ou 819 221-2033

Permis de construction, rénovation (mardi pm et jeudi)
450 789-2489

Richard Saucier,
inspecteur municipal
450 880-0712

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Maison des jeunes
450 789-2027

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

Vestiaire
450 789-2151

Caisse Desjardins
Centre du Bas-Richelieu
450 746-4646

École intégrée de Yamaska
450 789-2124

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

Coop de santé
Jean-Jacques-Falardeau
450 788-2260



SYLVAIN SIMARD
DÉPUTÉ DE RICHELIEU



À VOTRE SERVICE
Bureau de circonscription :
71, De Ramezay, Sorel-Tracy, bureau 101
Tél. : 450 742 3781
Site internet : www.sylvainsimard.qc.ca

Autobus

Tél.: (450) 789-0757

Bibeau Inc.

**TRANSPORT
SCOLAIRE
& VOYAGES
SPÉCIAUX**



188 Mgr Parenteau,
Yamaska (Québec) J0G 1W0

Jasmin Bibeau
Propriétaire



MARCHE RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques





LOUIS PLAMONDON
DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR
Président du caucus du Bloc Québécois
Représentant de la nation québécoise



307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479
Téléc.: (450) 742-1976

plamondon.l@parl.gc.ca

VR YAMASKA
Vente • Achat • Échange

ANDRÉ ST-HILAIRE

Tél. : 450 789-5000
Téléc. : 450 789-0011

3 rang Bord de l'Eau Est
YAMASKA (QUÉBEC) J0G 1X0



VR YAMASKA

vryamaska.com
vryamaska@bellnet.ca

Hommage à M. Isidore Crevier

Le 3 juin 1922, naquit dans le rang Bois-de-Maska à Saint-François-du-Lac, M. Isidore Crevier, fils de Léona Courmoyer et de Hylas Crevier.

Il épousa le 14 décembre 1946, Marie-Claire Desmarais. De cet union naquirent 7 enfants dont 2 sont décédés, soit Charles à l'âge de 61 ans et Yvan à l'âge de 18 mois. Fils de cultivateur, il travailla quelques années sur la terre familiale, puis alla travailler à Sorel en tant que menuisier puis contremaître jusqu'à sa retraite en 1987.

En mars 1947, il vint s'établir à Yamaska puis déménagea sur la rue Centrale à Yamaska-Est en octobre 1949 jusqu'au décès de Marie-Claire en juillet 1998. Deux ans plus tard, sa vue devenant trop faible pour pouvoir demeurer dans sa résidence, il se résigne, non sans peine, à s'établir à la résidence pour personnes âgées Le Galarneau à Sorel-Tracy, puis s'ennuyant des gens de Yamaska, il revient chez Maison Fo-Rel à Yamaska.

Malheureusement, sa mémoire étant de moins en moins présente, il ne peut plus chanter les belles chansons de son temps dans les soirées de l'Âge d'Or ou celles qu'il aimait chanter à ses petits-enfants.

Joyeux 90^{ième} anniversaire en espérant pouvoir vous garder encore longtemps.

Texte préparé par son fils, Alain Crevier

Nos citoyens à l'honneur

Félicitations à Mlle Sarah Martin-Dubé qui s'est vu octroyer une des cinq bourses d'études de 1000\$ que la Caisse Desjardins Centre du Bas-Richelieu a remis lors de l'assemblée annuelle générale tenue fin avril dernier.



Nous espérons que ce petit coup de pouce financier t'aidera dans la poursuite de tes études.

**LA PROPRETÉ
À YAMASKA,
L'AFFAIRE DE TOUS!**



Mot du maire

Chers concitoyens (nes),

Je tenais à vous informer à ce moment-ci de l'année des projets sur lesquels les membres du Conseil s'activent. Le but principal de tous ces projets est d'assurer un développement harmonieux de notre municipalité et ce, dans une vision d'avenir.

Le projet d'agrandissement de l'école Notre-Dame

Ce projet d'un seul pavillon avec un gymnase réglementaire est important pour l'avenir de la municipalité parce qu'il est en lien direct avec les familles et ce sont nos enfants qui assureront la vitalité de la municipalité. Dû à certaines contraintes, il est reporté d'un an.

Parc J.-B.-Saint-Germain

Nous avons déposé le 18 mai dernier une demande de subvention afin de continuer le développement du parc. Dans cette demande est inclus le jeu de pétanque, ce qui signifie que sa réalisation ne sera pas immédiate.

Lien cyclable entre Ste-Anne-de-Sorel et Yamaska

Ce projet est en voie de réalisation. Le ponton est commandé et devrait être livré fin juin. Le coût total du projet est de 165 614 \$. Nous avons obtenu une subvention de 124 211 \$ du Pacte rural. La municipalité de Ste-Anne-de-Sorel collabore pour un montant de 24 842 \$ alors que la part de Yamaska sera de 16 561 \$.

Soyez assurés que nous avons le souci que tous ces projets soient réalisés en tenant compte de la capacité de payer de nos citoyens et en maintenant les taxes municipales à un bas niveau.

Le 21 avril dernier, une rencontre a eu lieu à la salle Léo-Théroux avec les résidents de la Pointe-du-Nord-Est. L'objectif de cette rencontre était de leur présenter la possibilité d'approvisionner tous les chalets actuels en eau potable et de vérifier leur intérêt dans ce dossier. Près de 125 personnes s'étaient déplacées et ont encouragé la municipalité à poursuivre l'étude du projet. Devant ce grand intérêt, la municipalité a demandé à une firme d'ingénieurs de préparer des plans et devis. Je me dois de préciser que ce projet en est un qui est basé sur le principe d'utilisateur-payeur. Lorsque nous aurons les coûts exacts, une deuxième rencontre sera faite avec les résidents avant de démarrer le projet de façon définitive.

Nous constatons à tous les jours la détérioration de nos routes municipales. Nos inspecteurs travaillent actuellement à réparer tous les nids-de-poule et il y en a beaucoup. Le rang du Grand-Chenal est celui qui demande une plus grande attention. Nous avons décidé de le réparer entièrement. Étant donné le coût estimé à environ 800 000 \$ avec plus de 20 % de contingence, la municipalité procédera à un règlement d'emprunt.

M. Sylvain Papasidero a été engagé comme inspecteur adjoint depuis le 23 avril dernier. Je lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe municipale.

À la suite de la démission de Mme Louise Caya et de M. Bernard Le Page, je tiens à les remercier pour la contribution qu'ils ont apportée à notre municipalité.

Finalement, Mme Brigitte Vachon nous a quitté fin mai. Elle a accepté un poste équivalent à la municipalité de l'Ange-Gardien. Je considère que j'avais développé une bonne relation de travail avec Mme Vachon et qu'elle a été très efficace dans la réalisation des projets de l'an dernier et dans la préparation de ceux à venir. Je lui souhaite beaucoup de succès dans son nouvel emploi.

Louis R. Joyal, maire de Yamaska

À la fin du mois d'avril dernier, Mme Brigitte Vachon annonçait son départ à titre de directrice générale de la municipalité de Yamaska. Elle a gentiment accepté que nous transmettions via le journal municipal le texte de la lettre de démission qu'elle faisait parvenir à M. le Maire Louis R. Joyal.

Monsieur le maire,

Ce n'est pas sans émotion, que je vous annonce aujourd'hui, que je quitterai mon poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Yamaska à compter du 30 mai prochain après un cumul de 22 ans et 9 mois de service auprès des populations de Saint-Michel d'Yamaska et de Yamaska.

Au cours de ces années, j'ai eu la chance de rencontrer et côtoyer bon nombre de citoyens formant la communauté Maskoutaine en plus de collaborer avec quatre maires et plus d'une trentaine de conseillers municipaux. Tous et chacun d'entre eux m'auront enrichie, à leur manière, et je les en remercie profondément.

Le temps est maintenant venu pour moi d'avoir confiance que d'autres personnes, aussi passionnées que moi, aideront et guideront les près de 1700 âmes de Yamaska.

Vous souhaitant, Monsieur le maire, la meilleure des chances dans tous vos projets futurs, je vous prie de recevoir mes plus sincères salutations.

Brigitte Vachon

Mme Vachon aura fait preuve au fil de toutes ces années de loyauté, d'un grand sens de professionnalisme et aura permis d'abord à la municipalité de St-Michel de Yamaska et par la suite au grand Yamaska de bénéficier de son expérience du monde municipal.

Nous l'en remercions vivement et lui souhaitons bonne chance dans la poursuite de sa carrière.

Diane De Tonnancourt,
au nom du conseil municipal de Yamaska

Merci à Mme Louise Caya et à M. Bernard Le Page, tous deux conseillers municipaux depuis novembre 2009 aux sièges numéros 1 et 5, pour leur apport au conseil municipal durant les dernières années!

Des choix de vie dans chacun des cas les ont amenés à prendre la décision de laisser leur poste avant l'échéance de leur mandat.

Vous avez, tous deux, fait preuve de beaucoup de dynamisme dans les dossiers auxquels vous avez été attitrés.

Bonne chance à vous deux dans vos projets d'avenir!

Sûreté du Québec
MRC de Pierre-De Saurel



La sécurité en vélo

DES VOIES CYCLABLES DIVERSIFIÉES

Au Québec, les cyclistes peuvent circuler sur toutes les routes, **à l'exception des autoroutes**. Pour accroître leur sécurité, ils disposent également de quatre types de voies cyclables :

Les accotements asphaltés

Les cyclistes y circulent dans le même sens que les autres véhicules.

Les bandes cyclables

La signalisation et le marquage indiquent qu'elles sont réservées à l'usage exclusif des cyclistes.

Les pistes cyclables

Elles sont généralement situées à l'écart de toute circulation automobile ou séparées de celle-ci par une barrière physique.

Les chaussées désignées

Elles ne comportent pas de corridor réservé aux cyclistes, mais sont signalisées au moyen de panneaux. De plus, le pictogramme représentant un vélo est peint sur la chaussée.

À VÉLO COMME EN AUTO...

Au Québec, le Code de la sécurité routière oblige le **cycliste** à :

- Respecter la signalisation
- Signaler ses intentions sur une distance suffisante pour être bien vu par les automobilistes
- Rouler à l'extrême droite de la chaussée.

Les interdictions :

- circuler sur les autoroutes ou sur les voies d'accès.
- circuler en sens inverse de la circulation (à moins que la signalisation autorise le cycliste à circuler à contresens)



- circuler sur le trottoir.
- circuler avec un baladeur.
- transporter un passager, sauf si un siège est prévu à cet effet.
- circuler entre deux rangées de véhicules en mouvement.
- consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- circuler avec un système de freinage défectueux.

Exemples d'infractions au Code de la sécurité routière :

- Circuler entre deux rangées de véhicules en mouvement 15 \$ à 30 \$
- Circuler sur un trottoir 15 \$ à 30 \$
- Circuler en sens inverse de la circulation 15 \$ à 30 \$ (sauf si la signalisation l'autorise)
- Circuler sans être à l'extrême droite de la chaussée 15 \$ à 30 \$
- Circuler avec des écouteurs ou un baladeur 30 \$ à 60 \$
- Consommer des boissons alcoolisées en circulant 15 \$ à 30 \$
- Effectuer un virage à droite au feu rouge alors que la signalisation l'interdit 15 \$ à 30 \$ + 3 points d'incapacité
- Omettre de s'immobiliser à un feu rouge ou à un arrêt obligatoire 15 \$ à 30 \$ + 3 points d'incapacité
- Omettre de céder le passage aux usagers qui ont priorité à l'intersection 15 \$ à 30 \$ + 3 points d'incapacité
- Omettre de se conformer à la signalisation 15 \$ à 30 \$
- Omettre de circuler en file 15 \$ à 30 \$
- Omettre de signaler ses intentions (arrêt et virage) 15 \$ à 30 \$
- Omettre de tenir constamment le guidon 15 \$ à 30 \$
- Transporter un passager sur un vélo non adapté à cette fin 15 \$ à 30 \$

Pour toute question concernant la signalisation et les aménagements cyclables, visitez le www.mtq.gouv.qc.ca

Agente Lucie Poirier

Organismes

Vie paroissiale

Une nouvelle paroisse pour le 1^{er} janvier 2013

Voici la lettre que Mgr André Gazaille, évêque de Nicolet a communiqué, suite à la rencontre de l'exécutif du Comité de travail pour la création d'une nouvelle paroisse :

Après avoir consulté, j'en suis arrivé à la conclusion qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, les paroisses faisant l'objet d'étude en vue du regroupement des paroisses des Unités pastorales « Les Blés d'Or » et « Notre-Dame-du-Rivage » formeront deux nouvelles paroisses. Les paroisses de l'Unité pastorale « Les Blés d'Or » (St-David, St-Gérard-Majella et St-Michel) formeront une seule paroisse. Il en sera de même pour les paroisses de l'Unité « Notre-Dame-des-Rivages » (St-François-du-Lac, St-Thomas-de-Pierreville et N-D.-des-Sept-Douleurs de Pierreville). L'avenir nous dira s'il y aura lieu éventuellement de réunir ces deux nouvelles paroisses en une seule.

Mgr André Gazaille, évêque de Nicolet

Rencontre avec Mgr l'évêque mardi 12 juin

Mgr André Gazaille, évêque de Nicolet, rencontrera les paroissiens et paroissiennes des six paroisses (Yamaska, St-David, St-Gérard, Pierreville, St-François, N-D-de Pierreville) et de la mission d'Odanak, **mardi 12 juin, à 19h30, au Centre communautaire de St-François-du-Lac**. A cette rencontre importante, Mgr échangera à propos de la création des deux nouvelles paroisses et de l'avenir des

communautés chrétiennes de notre secteur.
UNE RENCONTRE À NE PAS MANQUER.
12



Homélies d'un curé de paroisse

Il y a bientôt huit ans, monsieur l'abbé Lionel Émard, arrivait dans notre région pour devenir le curé des paroisses de Saint-Michel d'Yamaska, de Saint-David et de Saint-Gérard-Majella. Dimanche après dimanche, il nous a partagé le fruit de ses réflexions sur l'évangile du jour. Ce qui veut dire qu'il a mis par écrit près de 400 homélies. Afin d'en faire profiter d'autres personnes, il a choisi de réunir le fruit de ses réflexions dans un volume de 438 pages intitulé **Homélies d'un curé de paroisse**. Depuis son arrivée dans la région, Lionel a eu l'occasion de faire le tour à plus de deux reprises du cycle des trois années liturgiques. Il a fait le tri de ses meilleures homélies pour en faire un cycle complet. Plusieurs paroissiens, en lisant ces homélies, ne manqueront pas de se rappeler les bouscullements, les interrogations qu'il nous laissait en expliquant la Parole de Dieu, mais comme il le rappelle à l'endos du volume, il le faisait en respectant l'intelligence des auditeurs et auditrices de ses homélies. Le volume est disponible à coût minime au presbytère de Saint-Michel d'Yamaska.

Jacques Crépeau

Rappel - Carte accès-loisirs

- La Ville de Sorel-Tracy et ses organismes partenaires acceptent les gens qui sont détenteurs d'une carte citoyen (les résidents de Sorel-Tracy) et d'une carte accès-loisirs (les résidents des municipalités de la MRC de Pierre-De Saurel) pour la participation aux différentes activités de loisirs.
- Pour obtenir une carte accès-loisirs, il faut obligatoirement :
 - S'inscrire auprès de la municipalité;
 - Acquitter les frais autorisés par la Municipalité de Yamaska;
 - Se présenter à la Ville de Sorel-Tracy avec le formulaire dûment rempli et autorisé par la Municipalité;
 - Seuls les deux comptoirs des bibliothèques publiques de Sorel-Tracy peuvent émettre cette carte.
- Avec la carte accès-loisirs, tous les participants doivent payer le tarif «résident» aux activités de la Ville de Sorel-Tracy ou de ses organismes partenaires.
- **La carte accès-loisirs est valide pour un an, du 1^{er} septembre au 31 août.** Cette période correspond à une année/loisir des programmations de la Ville de Sorel-Tracy. Évidemment, dans la pratique, la Ville de Sorel-Tracy acceptera que les gens fassent refaire leur carte en juillet et août afin

d'éviter la surcharge de septembre avec la rentrée automnale.

- Au mois de juin 2012, la Ville de Sorel-Tracy remettra une liste à jour des inscriptions de la dernière année pour que la Municipalité puisse valider les informations.
- Le protocole d'entente entre la Municipalité de Yamaska et la Ville de Sorel-Tracy ne prévoit pas de demi-année de carte accès-loisirs comme certains l'ont demandé puisque la logistique en serait trop lourde avec près de 18 500 cartes.

Michel Allen
Service des loisirs
Ville de Sorel-Tracy

AVIS IMPORTANT

Notez que des travaux de drainage seront effectués sur le réseau de distribution d'eau potable durant la **semaine du 11 au 15 juin 2012**, sur tout le territoire de la Municipalité de Yamaska.

Puisque ces travaux peuvent entraîner une couleur rougeâtre de l'eau, nous vous recommandons de vérifier la transparence de l'eau avant de faire les lessives durant et après cette période.

Échéance
2^e versement de taxes municipales

Nouvelles du Conseil municipal

En bref...

Séance ordinaire du 2 avril 2012

- M. Léo-Paul Desmarais, conseiller, Mme Louise St-Germain et M. Rhéaume Lavallée, citoyens, ont été nommés membres du Comité consultatif d’urbanisme de la Municipalité de Yamaska.
- Le Comité des Loisirs est autorisé à faire l’achat de modules de jeux à être installés au parc Léo-Théroux.
- La Municipalité de Yamaska autorise les membres du club Les Retraité(e)s de Lanaudière à vélo, soit deux ou trois groupes de 13 personnes, à utiliser le parc J.-B. Saint-Germain ainsi que les installations sanitaires ci-trouvant, lors de leur randonnée à vélo le 4 septembre prochain.
- La Municipalité de Yamaska projette d’établir un parcours cyclable avec la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel qui nécessite d’établir un lien entre les rives des deux municipalités et elle se prononce favorable à ce que l’OSBL créé à cet effet présente un projet à la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre de la *Politique nationale de la ruralité 2007-2014*.
- La Municipalité a autorisé l’embauche de M. Sylvain

Papasidéro à titre d’adjoint à l’inspecteur municipal.

6
RÈGLEMENT NUMÉRO RY-55-2012
CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET
L’ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L’EAU
SITUÉE DANS LE RANG DE LA
POINTE-DU-NORD-EST

ARTICLE 1
VIGNETTES D’UTILISATION OBLIGATOIRES

Il est obligatoire de posséder une autorisation de stationnement sous forme de vignette journalière ou annuelle pour stationner un véhicule routier sur le terrain appartenant à la Municipalité de Yamaska, lots 763-25 et 763-26 du rang de la Pointe-du-Nord-Est et situé à proximité de la rampe de mise à l’eau.

La Municipalité de Yamaska émet deux types de vignettes :

- a) une vignette journalière que peut obtenir toute personne ne résidant pas dans la Municipalité de Yamaska désirant stationner un véhicule routier sur le terrain appartenant à la Municipalité de Yamaska, lots 763-25 et 763-26 du rang de la Pointe-du-Nord-Est et situé à proximité de la rampe de mise à l’eau.
- b) une vignette annuelle que peut obtenir toute personne désirant stationner un véhicule routier sur le terrain appartenant à la Municipalité de Yamaska, lots 763-25 et 763-26 du rang de la Pointe-du-Nord-Est et situé à proximité de la rampe de mise à l’eau.

La vignette journalière doit être déposée à

l’intérieur du véhicule, sur le tableau de bord, du côté du conducteur.

La vignette annuelle doit être apposée sur le pare-brise, du côté du conducteur.

Afeas

LA VOIX DES FEMMES INFLUENTES



Renouvellement de votre carte d'adhésion pour l'année 2012 – 2013

Le temps est venu de renouveler votre cotisation Afeas. Votre appui et votre collaboration sont précieux. La solidarité des femmes permet d'améliorer constamment leurs conditions de vie et de travail.

Vous pouvez découper le coupon «Concours renouvellement» qui se trouve dans votre revue Femmes d'ici – Printemps 2012 à la page 22 et de le joindre à votre chèque, au montant de 30 \$ pour l'année. (0.08 \$ par jour). Un prix de 100 \$ sera tiré lors du congrès Afeas d'août prochain. Vous avez jusqu'au 30 juin pour vous en acquitter. Nous tenons à remercier celles qui ont déjà payé leur cotisation.

L'Afeas, un mouvement d'entraide fondé sur le partage et la solidarité qui regroupe plus de 12 000 québécoises, travaillant pour le mieux-être futur de nos filles et de nos petites-filles.

Hospitalité et nuitée des marcheurs pèlerins

La population est invitée à assister à l'arrivée des marcheurs pèlerins à l'église St-Michel de Yamaska vers 17h, le 10 août prochain. Les membres du conseil d'administration de l'Afeas Yamaska ainsi que plusieurs bénévoles leur serviront un délicieux repas chaud. Les marcheurs sont toujours reconnaissants pour la générosité et la bienveillance portées à leur égard.

BINGO de l'Afeas Yamaska, le 23 AOÛT 2012

Activité de financement

À la salle Léo-Thérout, à 19h

L'entrée est gratuite. Nous comptons sur votre présence ainsi que sur celle de vos parents et amis. Vous passerez une très agréable soirée.

Souvenez-vous que plus l'assistance est grande, plus les prix sont importants !

JOYEUSE FÊTE DES PÈRES !

Nicole Bouchard,

Rédactrice pour le comité de l'Afeas Yamaska

Âge d'Or

Lors de l'assemblée générale du 1^{er} mai, le Club FADOQ se compose ainsi : les administrateurs Nicole D. Benoit, Gérald Plante et Cécile L. Pepin, Armande Éthier est la secrétaire et Micheline Bibeau, la trésorière, ainsi que Nicole Thérout, vice-présidente et Huguette Descheneaux, présidente. Grand merci à Agenor Guilbault qui a œuvré durant 7 années comme vice-président et à Yolande Légaré qui a travaillé durant 4 années au sein du Conseil, à tous deux, profitez de votre «sabbat».

Félicitations à notre équipe de quilles qui a remporté la médaille d'or à la compétition régionale de la FADOQ. Bravo à Pierrette et Clément Arel, Gérard Capistran, Micheline Bibeau et Pierre Mongeon, voilà de valeureux sportifs!



Nous fêtons les grands-pères et les grands-mères le **12 juin** avec un **dîner de poulet** suivi de la danse.

Soyez des nôtres!

Donnez votre nom à quelqu'un du Conseil s.v.p.

Huguette Descheneaux, présidente



Organismes

Comité des loisirs de Yamaska

MAISON DES JEUNES

Tu es âgé(e) entre 12 et 17 ans? Viens faire un tour à la Maison des jeunes de Yamaska, située au 100, rue Guilbault à l'arrière de la Mairie, 450 789-2027.

Horaire de la Maison des jeunes

À partir du 1^{er} juin 2012 :

Vendredi : 18 h à 22 h

Samedi : 13 à 17h

BALLE MOLLE

Balle molle féminine

(14 ans et plus)

L'activité de balle molle féminine est débutée sous la direction de Mme Amélie Roy.

Balle molle masculine

Compte tenu du manque de bénévoles pour l'organisation de la présente saison, il n'y aura pas de balle molle masculine cet été à Yamaska.

Léo-Paul Desmarais, pour le Comité des loisirs



La municipalité de Yamaska et les Centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes Sorel-Tracy offriront **gratuitement** à Yamaska une formation de Gymnastique douce à l'automne 2012

Les objectifs de cette formation sont d'améliorer les paramètres de votre condition physique, de modifier vos habitudes de vie reliées à la santé et à la condition physique tout en brisant l'isolement social.

Gymnastique douce

Salle Léo-Thérout,

45, rue Cardin, Yamaska

Lundi et jeudi de 13h00 à 15h00

Du 24 septembre au 9 mai

Pour vous inscrire ou recevoir de l'information :

Centre de formation professionnelle
2725, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy
Responsable : Maryse Fontaine,
Conseillère pédagogique
450-743-1285 poste 210

Mairie de Yamaska
100, rue Guilbault, Yamaska
450-789-2489

Pour l'inscription, il est très **important d'apporter avec vous votre certificat de naissance grand format de l'État civil.**

RÈGLEMENT NUMÉRO RY-55-2012 (SUITE)

ARTICLE 2

CONDITIONS D'OBTENTION D'UNE VIGNETTE

Les vignettes annuelles peuvent être obtenues à la Mairie de Yamaska, située au 100, rue Guilbault, à Yamaska.

Les vignettes journalières peuvent être obtenues au :

- Marché Richelieu Blanchette et Vincent situé au 5, rue Mgr-Parenteau, à Yamaska,
- à la Mairie de Yamaska située au 100, rue Guilbault, à Yamaska
- de la personne désignée.

a) Documents obligatoires pour l'émission d'une vignette :

Toute personne qui désire obtenir une vignette doit produire les documents suivants :

- i) Le certificat d'immatriculation du véhicule;
- ii) Une preuve de résidence dans le cas d'une personne qui réside sur le territoire de la Municipalité de Yamaska.

b) Tarification

Toute personne qui désire obtenir une vignette doit acquitter le tarif suivant :

- i) Pour une vignette journalière :
Pour les personnes non résidentes : 20 \$/jour;
- ii) Pour une vignette annuelle :
Pour la personne qui réside sur le territoire de la Municipalité de Yamaska : gratuit.
Pour la personne qui ne réside pas sur le territoire de la Municipalité de Yamaska : 125 \$.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS PÉNALES

Quiconque contrevient à l'une ou l'autre disposition du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 50 \$.

Collecte des encombrants ou objets volumineux

Matières admissibles	Matières refusées
• Meubles et matelas • Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette • Toiles de piscines enroulées et attachées • Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs* • Appareils électroniques et informatiques • Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg. • Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm • Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus) • Bicyclettes • Barbecue sans la bonbonne de propane	• matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres), • pièces d'autos (y compris les pneus), • sacs et boîtes.

- Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou la veille de la collecte.

- **Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.**

- * Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : 450-743-5224

Pour toute information, veuillez appeler au 450-743-2703. Merci de votre collaboration.

Organismes



**Comité des loisirs de
Yamaska**

CAMP DE JOUR 2012 JEUNES ÂGÉS DE 5 À 12 ANS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions auront lieu le mercredi **13 juin 2012, de 19h00 à 20h30**, à la salle Léo-Thérout, 45, rue Cardin, Yamaska. Il sera toujours possible d'inscrire vos enfants au camp de jour de Yamaska en vous présentant à la Mairie de Yamaska située au 100, rue Guilbault, **avant le jeudi 21 juin 2012**. Les heures d'ouverture de la Municipalité sont du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Le paiement se fait en argent comptant. De plus, vous devez apporter une preuve de résidence et la carte d'assurance-maladie du participant pour effectuer l'inscription. Notez que la priorité sera accordée aux participants qui se seront inscrits lors de la soirée d'inscription.

LIEU ET HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Lieu du camp de jour : Salle Léo-Thérout,
45, rue Cardin,
Yamaska

Début du camp de jour :
Lundi 25 juin 2012

Fin du camp de jour :
Vendredi 10 août 2012

Lundi au vendredi	9 h à 17 h
-------------------	------------

Le camp de jour sera **fermé du 23 juillet au 27 juillet 2012** inclusivement.

COÛT D'INSCRIPTION

Le coût d'inscription est de **30 \$** pour les jeunes résidents à la Municipalité de Yamaska. Pour les non-résidents, le coût d'inscription est de **75 \$**. Il est à noter que le coût des sorties est le même pour les résidents et les non-résidents. Le chandail officiel du camp de jour est obligatoire lors des sorties au coût de 10 \$.

Politique de tarification d'une même activité de loisir

- 1^{er} enfant : 100 % du coût d'inscription
- 2^e enfant : 50 % du coût d'inscription
- 3^e enfant et plus : gratuit

NOUVEAU EN 2012

Service de garde 5 jours/semaine –
Heures et coûts à déterminer lors de l'inscription.

